

SOCIÉTÉ • PROCÈS DES ATTENTATS DU 13-NOVEMBRE

Au procès du 13-Novembre, la défense passe à l'offensive

Durant une semaine, les avocats des accusés ont ferraillé avec les enquêteurs belges pour mettre au jour les raccourcis et les faiblesses de certains aspects de l'instruction.

Par Soren Seelow et Henri Seckel

Publié le 10 mars 2022 à 04h58 - Mis à jour le 10 mars 2022 à 09h07 · Lecture 6 min.

Article réservé aux abonnés



Les avocats de la défense lors du procès des attentats du 13-Novembre, à Paris, le 9 mars 2022. IVAN BRUN POUR « LE MONDE »

Exemplaire par son organisation, les moyens qui lui ont été alloués, l'attention portée à la parole des victimes, le procès des attentats du 13-Novembre l'est aussi par la qualité de la défense dont bénéficient les accusés, qui ne pourront pas se plaindre d'avoir été mal accompagnés pendant ces longs mois d'audience.

Le chapitre du procès qui s'est achevé mercredi 9 mars était consacré aux préparatifs logistiques des attentats : pendant une semaine, les enquêteurs belges ont exposé leurs conclusions sur l'achat des armes, les faux papiers, la location des planques et le convoi des kamikazes jusqu'en Belgique. Cette séquence a mis en lumière l'importance des intendants de la terreur, mais aussi la pugnacité de leurs avocats, souvent jeunes, pour proposer une lecture différente de ce dossier tentaculaire de plusieurs centaines de milliers de pages.

Lire aussi | [Au procès du 13-Novembre, les intendants de la terreur](#)

A partir de jeudi 10 mars, les accusés, directement interrogés sur les sujets abordés depuis sept jours, devront se défendre eux-mêmes. Avant cela, on a écouté leurs avocats introduire le doute, démonter les hypothèses hâtives, proposer d'autres pistes, contester ici un bornage téléphonique, là

l'interprétation d'un échange de SMS. Ils ont avancé leurs pions, marqué des points, soulignant, parfois cruellement, les raccourcis, les faiblesses et les paresse de certains aspects de l'instruction. De cette semaine de joutes, procès-verbal après procès-verbal, nous avons retenu quatre scènes emblématiques.

• Ali El Haddad Asufi et le « kilo d'armes »

Ali El Haddad Asufi est accusé de s'être rendu aux Pays-Bas, en octobre 2015, pour acheter des kalachnikovs. Faute d'avoir trouvé trace d'une transaction, l'accusation se fonde sur des échanges de SMS entre lui et son cousin, qui vit à Amsterdam, dans lequel il indique vouloir acheter des « Clio ». Pour l'accusation, ce langage codé désigne des armes. Pour la défense, il s'agit de cannabis.

« Pour des grosses quantités de stupés, n'est-il pas normal de prendre des précautions ? demande un de ses avocats, Jonathan De Taye, à l'enquêtrice belge qui dépose par visioconférence.

– Pour des armes aussi, on prend des précautions ! se défend celle-ci.

– Oui, mais vous devez démontrer que c'est des armes qu'il est allé chercher !

– Mais vous aussi, vous devez démontrer que c'est des stupés ! s'égare l'enquêtrice, peu au fait de la procédure.

– Mais non ! Non ! Moi je ne dois rien démontrer du tout ! », s'écrie M^e De Taye, qui doit rappeler ce principe judiciaire cardinal qu'on pensait su de tous : la charge de la preuve revient à l'accusation, ce n'est pas à la défense de prouver l'innocence de l'accusé.

Autre avocate d'Ali El Haddad Asufi, Ménya Arab-Tigrine prend le relais : « Vous excluez la piste des stupés, commence-t-elle. Je vais lire un passage d'une conversation que vous n'avez pas lu pendant votre déposition : "Tu as besoin d'un kilo quand ?" Ça vous a interpellée ?

– Oui, je me suis posé la question, admet l'enquêtrice.

– Vous avez exclu que ce soit des stupés en édulant ce petit bout de la question. Un kilo d'armes, c'est pas courant quand même... »

Troisième avocat de l'accusé, Martin Méchin conclut l'offensive : « Il faut passer du stade des hypothèses au stade des certitudes. Avez-vous pu acquérir la certitude qu'Ali El Haddad Asufi était allé chercher des armes aux Pays-Bas ?

– Il y a des éléments qui peuvent le laisser penser, mais la certitude, non. »

• Farid Kharkhach et les faussaires oubliés

Farid Kharkhach est présenté dans le dossier d'instruction comme « l'intermédiaire » avec le réseau de faussaires qui a fourni les faux papiers utilisés par la cellule terroriste pour assurer sa clandestinité en Belgique. Un raccourci, s'insurge son avocate Fanny Vial : « Sur les 14 fausses cartes d'identité du dossier, il n'y a d'éléments matériels [contre son client] que pour trois. Or l'arrêt de la chambre de l'instruction lui attribue les 14 ! »

Sa consœur Louise Dumont Saint Priest exhume alors plusieurs pistes non vérifiées pouvant mener à d'autres intermédiaires. Tout d'abord, cette conversation entre un membre du réseau de faussaires et un certain « Soufiane », qui cherchait trois faux papiers « pour Abdeslam et deux Mohamed ». « Et vous, vous n'enquêtez sur rien ? Vous n'avez même pas cherché l'identité de ce fameux Soufiane ? demande-t-elle à l'enquêteur à l'écran. Mon client est seul dans le box, il encourt vingt ans de prison. La défense trouve grave que vous n'ayez pas fait la moindre vérification sur ce fameux Soufiane. »

Deuxième piste en jachère, celle menant à Mohamed Belkaïd, un membre de la cellule terroriste tué par la police belge à Bruxelles, en mars 2016. « *Il est en contact à huit reprises avec ceux qui dirigent le réseau de faux papiers. Or Ayoub Belkaïd, son frère, serait en contact avec ce réseau. L'avez-vous entendu ?* »

– *Pas à ma connaissance* », répond timidement l'enquêteur.

Alors que Fanny Vial évoque une troisième piste n'ayant pas été suivie, celle d'un faussaire arrêté en Italie, le policier belge peine à se justifier : « *A posteriori, il y a beaucoup de vérifications qui auraient pu, dû être faites. Mais dans une enquête, on avance, on fait des choix...* »

– *C'est bien dommage !* rétorque l'avocate. *Ce n'est pas parce qu'on a Kharkhach qu'il faut arrêter de vérifier les autres pistes.* »

● Salah Abdeslam et le convoi fantôme

Dans l'ordonnance de mise en accusation, il est considéré comme acquis que Salah Abdeslam a effectué quatre trajets en voiture jusqu'en Hongrie et en Allemagne pour aller chercher les membres des commandos à leur retour de Syrie. Ses avocats contestent deux de ces allers-retours, notamment celui ayant permis de ramener les trois kamikazes du Bataclan en Belgique.

Lire aussi | [Au procès des attentats du 13-Novembre, les paradoxes de Salah Abdeslam : « Je ne suis pas un danger pour la société »](#)

Le 16 septembre 2015, les trois faux papiers destinés à ce commando sont créés à Bruxelles. Le jour même, une voiture, louée par Salah Abdeslam, fait route vers la Hongrie, où attendent les trois kamikazes. L'enquête a établi que la voiture était rentrée à Bruxelles dans la nuit du 18 au 19 septembre et suppose qu'à son bord se trouvaient Salah Abdeslam et les trois terroristes. Problème : le 19 septembre, l'un d'eux a loué une chambre d'hôtel à Budapest, à une heure où la voiture était déjà de retour en Belgique.

Considérant que cette bizarrerie était due à une simple erreur de date sur la fiche de réservation de l'hôtel, les enquêteurs belges l'ont écartée de leur raisonnement. Un peu vite, selon l'avocate de Salah Abdeslam : « *La tenancière de l'établissement a confirmé que cette réservation avait bien eu lieu le 19 septembre* », rappelle M^e Olivia Ronen. Elle tient donc à réintroduire cet élément dans le déroulé des faits pour proposer une autre conclusion : les trois terroristes du Bataclan seraient en réalité rentrés à Bruxelles un autre jour et n'avaient pas son client pour chauffeur : « *Avez-vous des éléments objectifs selon lesquels Salah Abdeslam a effectué ce trajet ?* », demande-t-elle. « *Non* », doit bien admettre l'enquêteur.

● Yassine Atar et l'appartement en Espagne

Raphaël Kempf est l'avocat de Yassine Atar, le frère cadet d'Oussama Atar, commanditaire des attentats. Si son client a un temps été soupçonné d'avoir joué un rôle dans la recherche de planques utilisées par les terroristes à leur arrivée en Belgique, cette charge n'a finalement pas été retenue. Sa supposée « *connaissance* » des dites planques a pourtant été évoquée lors de sa mise en examen et de son placement en détention, déplore l'avocat.

Lire aussi | [Procès du 13-Novembre : Yassine Atar dans l'ombre trop pesante de son frère Oussama](#)

« *Ecoutez monsieur, si Yassine Atar est dans le box, c'est de votre faute*, commence-t-il à l'adresse de l'enquêteur belge. *Vous ne vous souvenez plus pourquoi vous l'avez soupçonné de chercher une cache pour Abaaoud [le coordinateur des attentats] sur procès-verbal ?* » L'enquêteur ne se souvient pas. M^e Kempf fait alors diffuser l'enregistrement de la conversation téléphonique sur laquelle se fonde le

PV en question. Un interprète traduit les mots depuis le dialecte marocain. On entend Yassine Atar demander à son interlocuteur : « *T'as pas un appart' à Marbella ?* »

« *C'est où, à votre avis, Marbella ?* », interroge M^e Kempf. « *J'imagine que c'est au Maroc ?* », se hasarde l'enquêteur. « *En Espagne ! s'étrangle l'avocat. Il ne cherchait pas une planque mais un appartement pour des vacances !* »

Lire aussi | [Au procès du 13-Novembre, le parcours entouré de mystères du commanditaire Oussama Atar](#)

Soren Seelow et Henri Seckel